

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1106)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL273

présenté par  
Mme Fajgeles, rapporteure

-----

### ARTICLE 9 BIS AA

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Introduit par le Sénat en première lecture, cet article vise à inclure les structures de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) et les centres d'hébergement provisoire (CPH) dans le décompte des logements sociaux de la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU) du 13 décembre 2000.

Ce dispositif étant dépourvu de portée pratique, il est proposé de le supprimer.